

Diagnostic Immobilier – Niveau 5

En application de l'[Article L6113-1](#), en rapport avec la [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Référentiels de certification

Référentiel d'activités	Référentiel de compétences	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Activité 1 : (C1, C2, C3, C4) Déterminer la nature, le contexte, et les objectifs d'une mission de diagnostics immobiliers, en recueillant et analysant les informations et documents nécessaires, en inspectant le bien, et en identifiant les contraintes, besoins spécifiques, et obligations réglementaires, afin de définir un périmètre d'intervention précis et adapté. <u>Situations de travail :</u>	C1 : Établir un premier contact avec le client au cours d'un RDV physique, notamment en utilisant une méthodologie pertinente et structurée permettant de poser le cadre de la relation professionnelle, afin d'instaurer une communication transparente et de confiance visant à favoriser une relation commerciale de qualité qui s'inscrive dans le temps.	Voie formative : Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle simulée - Pratique orale de type « jeu de rôle » avec un des membres du jury agissant en qualité de client. Au cours de cette évaluation, le candidat devra notamment :	- Décrit l'objectif du RDV et le déroulé de l'échange - Présente son rôle et son expertise de manière claire et professionnelle, courte et équilibrée dans ses proportions (pitch) - Fait preuve d'une écoute active et reformule les attentes du client régulièrement pour valider sa compréhension - Adopte une posture professionnelle et rassurante (tenue soignée, discours attentif et prévenant, attitude polie et courtoise, distance sociale adaptée) - Prend en compte les contraintes et spécificités du client - Use d'une communication claire et pédagogique dans un langage accessible - Ponctue le rythme du débit verbal pour favoriser l'attention, l'écoute et la compréhension du client
	C2 : Déterminer la nature, l'objet et les enjeux de la mission de diagnostic, notamment en considérant le contexte, les différents acteurs ainsi que la qualité d'usage du bâtiment, par le biais d'un questionnement structuré visant à	- Établir un contact client selon un processus professionnel et structuré, et à présenter	

- Organisation et tenue d'un rendez-vous physique avec le client, de préférence sur site, ou dans un cadre professionnel - Conduite d'un entretien structuré, visant à définir la nature de la mission, comprendre les attentes spécifiques du client, et identifier les éléments contextuels du bien - Collecte des documents et données nécessaires, tels que les plans, les diagnostics antérieurs, les permis de construire, les historiques de travaux ou tout autre élément pertinent - Inspection visuelle du bien, permettant d'observer ses caractéristiques spécifiques, d'identifier les zones d'intervention, et de relever les éventuels éléments nécessitant une attention particulière - Évaluation des besoins en diagnostics complémentaires, en vérifiant la cohérence de la demande avec les caractéristiques du bien et les obligations réglementaires - Analyse approfondie des données collectées, pour corréliser les spécificités du bâtiment à son environnement et aux dispositions légales et réglementaires applicables - Identification des différentes Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages, des Unités de Diagnostic et des zones prioritaires	identifier et collecter l'ensemble des informations, documents et données utiles et opportunes, afin de calibrer le périmètre de la mission et y apporter la réponse la plus adaptée eu égard le cadre légal et réglementaire applicable.	le cadre légal et réglementaire - Questionner, identifier et collecter les éléments d'informations nécessaires et opportuns, rapportés au cadre légal et réglementaire Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Maîtrise des techniques d'entretien et de communication en face-à-face avec un client - Capacité à structurer un échange de manière fluide et logique - Écoute active et prise en compte des besoins spécifiques du client - Explication claire et pédagogique du cadre réglementaire et technique du diagnostic - Capacité à collecter, analyser et synthétiser les informations essentielles - Délimitation rigoureuse du périmètre de la mission en adéquation	- Accompagne le client dans l'identification, la clarification et l'expression de ses attentes et de ses préoccupations - Pose des questions ouvertes et fermées pour identifier précisément le besoin - Interroge le type de bien, son usage et les corrèle au cadre légale et réglementaires - Identifie les parties prenantes impliquées dans la mission (propriétaire, locataire, maître d'ouvrage, syndic, etc.) - Questionne les spécificités du bâtiment, son historique d'entretien ou de rénovation, les travaux réalisés, la présence de matériaux spécifiques... - Repère les situations particulières pouvant impacter la mission (bâtiment occupé, accès difficile, présence d'amiante, etc.) - Enchaîne les questions de manière cohérente et logique pour collecter les informations pertinentes - Recueille efficacement les besoins du client et collecte l'ensemble des documents et données selon une méthodologie adaptée - Vérifie la conformité des documents remis par le client (titres de propriété, anciens diagnostics, plans, etc.) - Confirme les diagnostics à réaliser et leur périmètre en fonction du cadre légal, du contexte du bien, des enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux - Suggère des options complémentaires si nécessaire et justifie leur pertinence - Traite les objections avec tact, et répond aux interrogations avec précision et assurance, sur la base d'éléments factuels et réglementaires - Renseigne les étapes suivantes et la durée prévisionnelle de la mission - S'assure que le client a bien compris et valide le périmètre de la mission - Réalise une synthèse des points abordés
--	--	--	---



- Identification des contraintes potentielles, telles que des obstacles logistiques, des risques pour les occupants, ou des besoins d'adaptation technique - Prise en compte des éventuelles situations de handicap ou sensibilités spécifiques, en ajustant les modalités d'échange, les outils, ou les approches méthodologiques en conséquence		avec les enjeux légaux et techniques - Qualité de la relation commerciale et orientation vers un partenariat de confiance VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Valorise son offre et son expertise avec souplesse, sans insistance commerciale - Conclut l'entretien en récapitulant les éléments clés - Les informations collectées sont complètes et pertinentes : contexte de la demande, objectifs, attentes, besoins, environnement, type de bien, nombre de bâtiment et de logement, année(s) de construction, références cadastrales (lots et numéros), plans architecturaux, permis de construire, nature et destination du(des) bâtiment(s), enveloppe(s), bâti(s), servitudes, dépendances, factures de travaux, enregistrement et régime si société, qualité d'usage, surfaces, caractéristiques et spécificités (type d'énergie utilisé, installations et équipements en place, ...), attestation d'entretien chaudière à gaz, attestation de conformité des installations électriques et de gaz, factures énergétiques, plan de masse, étude thermique, rapports de diagnostics antérieurs et validité, factures de consommation, diagnostics et contrôles techniques antérieurs (factures en rapport avec les consommations énergétiques, éventuels rapports de diagnostics immobiliers existants), ainsi que l'ensemble des documents techniques - Les contraintes humaines, contextuelles, environnementales, logistiques, et les éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante qui y seraient associées, sont prises en compte ou à défaut interrogées
	C3 : Repérer visuellement les éléments du bien en rapport avec la demande du client, notamment en identifiant et répertoriant les éléments essentiels, évaluant la cohérence de la demande et l'opportunité de recourir à d'éventuels diagnostics complémentaires, afin de déterminer le périmètre et les conditions de	Voie formative : <u>Format d'évaluation :</u> Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite et technique	- Vérifie la présence et la nature des supports mis à disposition (plans architecturaux, schémas techniques, relevés d'état des lieux...) - Distingue les éléments pertinents du dossier selon le contexte de la mission : caractéristiques et spécificités du bâtiment, la zone d'implantation et l'environnement, l'accessibilité du bâtiment et ses caractéristiques

	la mission et garantir des personnes et des biens.	Sur la base des éléments et supports fournis, le candidat repère et analyse l'ensemble des éléments en rapport avec le projet de mission, détermine les diagnostics complémentaires opportunément à soumettre, et édite les documents contractuels attendants.	- Analyse correctement les conventions graphiques et symboles utilisés sur le plan - Vérifie la cohérence des échelles et des indications techniques (dimensions, affectation des espaces...) - Identifie avec précision les espaces concernés par la mission (logements, locaux techniques, annexes...). - Relève les éventuels problèmes structurels, énergétiques et/ou de sécurité - Repère l'emplacement et la nature des installations, équipements et matériaux susceptibles d'être soumis à diagnostic (systèmes de chauffage, réseaux électriques, appareils, revêtements muraux...) - Vérifie l'accessibilité des zones concernées (portes, trappes, sous-sols, combles...) - Identifie les éventuels obstacles pouvant influencer l'intervention (présence de cloisons, faux plafonds...) - Identifie les potentiels risques et/ou situations dangereuses et décrit les mesures préventives associées - Repère les espaces, les volumes, la configuration des pièces, et le format des accès aux éléments en objet de la mission repérés - S'assure que la zone d'intervention couvre bien l'ensemble des éléments requis - Vérifie que les diagnostics demandés par le client correspondent aux caractéristiques du bien - Détecte d'éventuelles omissions ou incohérences entre la demande client et les spécificités du bien - Repère les éléments nécessitant des investigations complémentaires - Identifie les parties du bâtiment ou installations susceptibles de requérir des diagnostics additionnels - Vérifie la présence d'éléments réglementés nécessitant une évaluation approfondie (installations anciennes, matériaux à risque...)
	C4 : Analyser les informations et les données liées aux caractéristiques et spécificités du bâtiment, notamment en corrélant la demande avec le contexte, l'environnement, ..., et les dispositions légales et réglementaires afférentes, afin d'établir une proposition commerciale en correspondance avec la demande client et le périmètre identifié de la mission de diagnostics.	Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Compréhension et exploitation des documents fournis (plans, schémas, légendes...) - Identification rigoureuse des éléments du bien en rapport avec la demande client - Prise en compte de l'ensemble des éléments relatifs à la mission (documents, réglementation, contexte) - Identification correcte des caractéristiques du bien - Vérification de la cohérence entre la mission et la réalité du bien à partir du plan	

		Détection des besoins en diagnostics complémentaires sur la seule base des supports fournis - Clarté et structuration de la production écrite, avec une argumentation ciblée et pertinente - Capacité à exploiter et croiser les informations techniques et contextuelles - Identification des éléments en lien avec la réglementation et le cadre contractuel - Vérification de la cohérence entre la demande client et la réalité du bien - Définition d'un périmètre précis pour la mission et justification des choix techniques - Capacité à structurer et rédiger une proposition commerciale conforme aux attentes légales et commerciales - Rédaction d'un ordre de mission aligné avec la proposition commerciale	- Répertorie les besoins et les aménagements nécessaires à la bonne réalisation des diagnostics et à la sécurité des personnes et des biens - Organise et priorise les informations extraites du plan pour établir un périmètre d'intervention clair et structuré - Vérifie l'exhaustivité du repérage en fonction des exigences réglementaires et contractuelles - Rédige une analyse précise et bien structurée des éléments repérés - Décrit, inventorie et hiérarchise de manière exhaustive les risques potentiels liés à l'état du bien (fragilité de la structure, présence de substances dangereuses, vétusté des installations...), les situations potentiellement dangereuse et/ou les éléments pouvant faire l'objet d'une réserve, ainsi que les mesures préventives associées pour garantir la sécurité des occupants et des intervenants - Intègre les éventuels travaux précédemment réalisés - Notifie les points de contrôles, mesures et prélèvements à réaliser et le cas échéant les modalités de mise en œuvre spécifiques qui y sont associées (ZPSO, UD et zones prioritaires) - Intègre le cas échéant les diagnostics complémentaires à réaliser, en application du cadre légal et réglementaire ou en correspondance avec le projet du client - Argumente avec rigueur l'opportunité de diagnostics complémentaires, en s'appuyant sur les plans et les différents supports fournis
Activité 2 : (C5, C6, C7) Définir, formaliser, et présenter les prestations de diagnostics immobiliers, en identifiant les risques, en structurant une offre commerciale claire et conforme, en	C5 : Rédiger une proposition commerciale, notamment en utilisant un modèle standardisé conforme avec les dispositions légales et réglementaires, et en recourant le cas échéant à la méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC), afin de formaliser la nature, l'objet, le		- Respecte les mentions obligatoires (identité des parties, références légales, durée de validité, tarification, obligations contractuelles...) - Assure une mise en page claire et professionnelle, facilitant la lisibilité et la compréhension



préparant les documents contractuels, et en répondant aux attentes du client avec pédagogie, tout en garantissant la sécurité et le respect des normes réglementaires.	périmètre et les modalités de mise en œuvre de la prestation, et déclencher l'ordre de mission.	et conforme au cadre réglementaire - Adaptation du langage et utilisation du FALC si besoin pour garantir une compréhension universelle - Contractualisation claire et protectrice des engagements réciproques - Intégration des éléments nécessaires pour sécuriser l'intervention et prévenir les litiges - Capacité de synthèse et de structuration dans les productions écrites et techniques	- Définit avec précision la nature de la prestation (type de diagnostics, périmètre concerné, cadre réglementaire associé) - Énonce clairement l'objet et les objectifs de la mission - Explicite les modalités de mise en œuvre (délais, déroulement, conditions d'intervention, responsabilités des parties) - S'assure que les diagnostics proposés correspondent aux spécificités du bien et aux obligations légales - Vérifie l'exactitude des références techniques et réglementaires mentionnées - Utilise un langage accessible et structuré, facilitant la compréhension des non-spécialistes - Intègre des reformulations « Facile À Lire et à Comprendre » - Précise explicitement les conditions financières et les éventuels coûts additionnels en cas d'interventions complémentaires - Assure une transparence totale sur les prestations proposées, sans ambiguïté - Présente des conditions générales de vente et des clauses obligatoires complètes et à jour (conditions d'annulation, responsabilités, RGPD...). - Intègre une mention explicite sur le droit de rétractation correspondant - Anticipe la structuration de l'ordre de mission pour assurer une parfaite continuité entre les documents - Évite toute contradiction ou omission susceptible d'engendrer des incompréhensions ou litiges futurs
<u>Situations de travail :</u> Identification des éléments à risques ou des zones nécessitant une vigilance particulière, dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors des interventions futures - Définition du périmètre et des modalités de la prestation, en précisant la nature des diagnostics à réaliser, leur coût, et les conditions générales de mise en œuvre - Prise en compte des exigences réglementaires et des mesures de sécurité pour garantir que les interventions prévues respectent les normes en vigueur et assurent la protection des biens et des personnes - Rédaction et structuration d'une proposition commerciale, incluant un périmètre clair d'intervention, les diagnostics obligatoires et optionnels, et des préconisations adaptées - Préparation d'un ordre de mission, en s'assurant de sa correspondance exacte avec la proposition commerciale validée par le client, et en respectant les normes contractuelles et réglementaires	C6 : Éditer un ordre de mission en correspondance avec la proposition commerciale préalablement établie, notamment en utilisant un modèle standardisé conforme avec les dispositions légales et	VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Assure la complétude et l'exhaustivité des informations contractuelles requises (identité des parties, cadre réglementaire, nature de la prestation...) - Structure le document de manière professionnelle et conforme aux normes en vigueur

- Prise en compte des éventuelles situations de handicap ou sensibilités spécifiques, en ajustant les modalités d'échange, les outils, ou les approches méthodologiques en conséquence - Présentation orale de l'offre commerciale au client, en adoptant un discours clair et pédagogique pour expliquer les diagnostics obligatoires et complémentaires, ainsi que les enjeux sécuritaires, économiques, et environnementaux associés - Transmission des documents au client, avec une explication des étapes, incluant la validation de l'ordre de mission et la planification des diagnostics - Réponse aux éventuelles questions ou objections du client, en justifiant les choix proposés et en mettant en avant les bénéfices et garanties associés à la prestation	réglementaires, et en recourant le cas échéant à la méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC), afin de contractualiser les engagements réciproques des parties-prenantes, et se prémunir en cas de litige ou de contexte de recouvrement forcé.	- Assure une parfaite continuité avec la proposition commerciale établie (nature et périmètre de la prestation, conditions financières, engagements des parties) - Assure la cohérence entre les diagnostics listés et les exigences légales associées au bien concerné - Définit clairement les responsabilités du diagnostiqueur et du client, les engagements réciproques, les modes opératoires envisagés, les modalités d'exécution de la mission (délais, procédures, visite préalable approfondie, l'obligation de présence du client ou de son représentant sur les lieux, l'accessibilité des pièces et des équipements, les dispositions incombant au client visant à permettre l'accessibilité aux points et éléments à contrôler, la mise en sécurité des équipements et appareils à risques, la gestion des alarmes, etc.) - Indique les conditions de réalisation des prestations (délais, modalités d'accès au bien, éventuelles contraintes techniques, contraintes en rapports codes de l'urbanisme et du patrimoine applicables, ainsi que autorités locales à solliciter en support...) ainsi que les éventuelles réserves - Formule des clauses explicites sur les recours en cas de non-exécution ou de difficultés rencontrées - Inclut des clauses spécifiques de protection en cas de non-paiement ou de contestation (pénalités de retard, conditions de paiement, frais annexes...). - Présente les mentions relatives aux dispositions légales de conformité (Code de la consommation, Code civil, RGPD...) - Reformule certaines sections selon une rédaction FALC - Met en évidence les informations essentielles (engagements clés, obligations du client, délais d'intervention) - Présente une mise en page ergonomique - S'assure de l'intégration des signatures et des dates requises avant transmission au client
---	---	---

		- Veille à ce que l'ordre de mission soit un document engageant juridiquement, sans lacunes ni imprécisions - Annexe l'ensemble des pièces obligatoires et références réglementaires : attestations d'assurance précisant les compétences couvertes, attestation sur l'honneur, qualification, etc.
	C7 : Présenter oralement l'offre commerciale, les diagnostics obligatoires et complémentaires opportunément à réaliser ainsi que les éléments relatifs à l'ordre de mission, notamment en faisant preuve de pédagogie, en adaptant sa communication et en la corrélant aux dispositions légales et réglementaires, afin d'informer le client sur les enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux attendus, et sur ses obligations.	Voie formative : Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle simulée - Pratique orale de type « jeu de rôle » avec un des membres du jury agissant en qualité de client. Sur la base d'une étude de cas concret et à partir d'un dossier comprenant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires qui lui est remis, le candidat expose ses observations et argumente ses recommandations en termes de diagnostics à réaliser. Il précise le déroulé de la mission, présente aux membres du jury le devis pour validation et signature, et renseigne l'ordre de mission correspondant tout en identifiant les éventuels ajustements à y apporter. - Adopte une posture professionnelle et engageante dès le début de l'entretien - Présente clairement son rôle et l'objectif de l'échange - Instaure un climat de confiance et à met le « client » à l'aise (sans toutefois se montrer familier) - Expose la structure de l'échange de manière fluide et compréhensible - Explique brièvement le déroulement de la présentation et les sujets abordés (offre commerciale, diagnostics, obligations légales) - Détaille avec clarté les diagnostics requis en fonction du type de bien et du cadre légal - Précise les critères déterminant la nécessité de diagnostics complémentaires - S'appuie sur des exemples concrets pour illustrer les enjeux liés à chaque diagnostic (sécurité, réglementation, impact financier...) - Explique les obligations du client en fonction du cadre réglementaire en vigueur - Met en avant les risques en cas de non-respect des obligations légales - Vérifie la bonne compréhension du client en reformulant ou en posant des questions - Utilise un langage clair, accessible et adapté - Reformule les termes complexes pour garantir la compréhension.

		Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Capacité à structurer et présenter un discours fluide et logique - Clarté et pédagogie dans l'explication des diagnostics et obligations légales - Adaptation de la communication au profil du client et prise en compte des besoins spécifiques - Maîtrise des enjeux sécuritaires, économiques et environnementaux - Gestion des objections et des questions avec pertinence et assurance - Capacité à finaliser la contractualisation en assurant la compréhension et l'adhésion du client VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury	- Utilise des analogies ou des exemples concrets pour illustrer ses explications - Ajuste son ton et son niveau de détail en fonction des besoins et du niveau de connaissance du client. - Prend en compte les éventuelles contraintes du client (temps, compréhension, préoccupations spécifiques) - Répond de manière argumentée et posée aux interrogations - Apporte des précisions sans s'écarter du cadre réglementaire et commercial. - Reformule les objections pour s'assurer d'une compréhension mutuelle - Clarifie les responsabilités du diagnostiqueur et celles du client - Décrit les conditions générales de prestation et les implications contractuelles - Précise l'importance de la signature de l'ordre de mission pour encadrer légalement l'intervention - Relie les diagnostics aux risques concrets pour les occupants et le bien (sécurité, santé, réglementation) - Présente les impacts financiers des diagnostics et des éventuelles remises en conformité - Sensibilise le client à l'impact environnemental et aux solutions d'amélioration possibles - Récapitule les éléments abordés de manière concise et fluide - Vérifie que le client a bien compris l'offre et ses obligations. - Invite à poser des questions pour lever les dernières incertitudes - Explique clairement les prochaines étapes et la procédure de validation de l'offre. - Formalise la conclusion de l'échange en s'assurant que le client se sent en confiance pour signer l'ordre de mission
--	--	--	--

		- Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Prend en compte les éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante dans l'approche et la communication
Activité 3 : (C8, C9, C10) Organiser, coordonner, et sécuriser les interventions de diagnostics immobiliers, en planifiant les ressources et les délais, en anticipant les contraintes techniques et humaines, en validant les équipements et les documents contractuels, et en garantissant une exécution conforme, fluide et sécurisée des missions. <u>Situations de travail :</u> - Création et gestion d'un planning d'intervention, intégrant les diagnostics à réaliser, les ressources nécessaires, et les délais associés - Anticipation des adaptations et aménagements requis, en tenant compte des particularités du site, des contraintes techniques, et des éventuelles situations de handicap ou sensibilités des occupants - Coordination des diagnostics prévus, en intégrant les priorités, les délais contractuels, et les éventuelles interdépendances entre les tâches pour garantir une intervention optimisée	C8 : Établir un planning d'intervention notamment en utilisant un outil de planification permettant de visualiser l'ordonnancement des tâches et les délais associés, afin d'assurer la bonne mise en œuvre des diagnostics constitutifs de la mission, selon un processus coordonné visant à optimiser l'intervention et à garantir la sécurité des personnes et des biens.	Voie formative : Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite Sur la base des documents fournis, le candidat décline avec méthode l'organisation de sa mission, confirme la possibilité de réaliser les diagnostics selon la méthodologie réglementaire applicable, indique les zones présentant des similitudes d'ouvrage, les unités de diagnostic et les points de contrôle. Il précise les difficultés, les aménagements et les adaptations à prévoir, les risques et les possibles mesures conservatoires, identifie le matériel nécessaire à la bonne réalisation de la mission, renseigne les modes opératoires et les équipements à mobiliser. Il argumente ses propos et démontre sa capacité à	- En correspondance et en adéquation avec les documents fournis (ordre de mission, caractéristiques du bien, accès, contraintes réglementaires) - Identifie et prend en compte l'ensemble des contraintes de planification : délais réglementaires et contractuels, disponibilités, contraintes liées à l'environnement du site (horaires d'occupation, voisinage, conditions météorologiques)... - Séquence et hiérarchise les activités selon un timing cohérent et un ordonnancement logique des tâches qui tient compte des aspects sécuritaires - Intègre des marges de sécurité en anticipation d'imprévus techniques ou climatiques - Prend en compte les éventuelles mesures de coordination avec d'autres professionnels présents sur site - Anticipe les déplacements inutiles grâce à une planification optimisée qui permet de réduire les coûts - Prévoit l'usage d'un drone pour les inspections en hauteur, les accès difficiles (toitures, façades, conduits) - Anticipe le transport et l'installation du matériel - Formalise un document clair et structuré, facilitant le cas échéant sa lecture et son exécution par un collaborateur
	C9 : Réaliser une observation méthodique, rigoureuse et approfondie du site, notamment en s'assurant de la possibilité de réaliser les diagnostics selon la méthodologie réglementaire, évaluant les difficultés, les aménagements et les adaptations à prévoir, les risques et les possibles mesures		- Vérifie l'accessibilité aux zones à diagnostiquer - Identifie les obstacles et configurations nécessitant une adaptation des méthodes d'intervention - Décrit les caractéristiques extérieures du bâtiment et de son environnement, ainsi que leur éventuelle influence - Propose de mesures d'aménagement du site pour sécuriser l'intervention

- Communication des informations clés aux parties prenantes (client, équipes, ou partenaires), pour assurer une coordination fluide et garantir la conformité de l'intervention - Validation des matériels, outils et équipements de sécurité, afin de garantir un déroulé de mission fluide, dans des conditions de travail sécurisées - Inspection du site, pour vérifier les zones d'intervention, observer les caractéristiques spécifiques du bien, et relever les éventuelles contraintes ou risques - Préparation des matériels et outils, en vérifiant leur conformité, leur état de fonctionnement, et leur adéquation aux spécificités des missions prévues - Vérification des équipements de prévention des risques, tels que les EPI (Équipements de Protection Individuelle), pour garantir la sécurité des intervenants et des occupants - Validation du périmètre d'intervention, en Identifiant les risques potentiels tels que des obstacles techniques et en ajustant le cas échéant les modes opératoires, les équipements et les ressources en fonction des observations réalisées sur site - Mise en conformité des documents contractuels, pour s'assurer qu'ils	conservatoires, et effectuant le cas échéant un reportage photographique, ou une vidéo, afin d'adapter les modes opératoires, les équipements et les protections, et préparer le périmètre d'intervention visant à assurer la sécurité des biens et des personnes lors de la mission de diagnostic. C10 : Identifier et préparer les matériels, outils, instruments de mesure, de prélèvement et de prévention des risques à mobiliser, notamment en s'assurant de leur conformité et de leur bon état de fonctionnement, afin de garantir le bon déroulement de la mission et réaliser les prélèvements et mesures attendues, en assurant sa sécurité ainsi que celle des personnes et des biens.	planifier et structurer une mission de diagnostics immobiliers de manière méthodique, sécurisée, et conforme aux exigences réglementaires. Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Capacité à organiser et planifier une mission en tenant compte des contraintes et impératifs techniques - Identification précise des risques et des mesures de sécurisation nécessaires - Exploitation pertinente des documents fournis pour préparer une intervention efficace - Optimisation des ressources, notamment en intégrant le drone dans les procédures de diagnostic Production d'un document structuré et professionnel facilitant l'exécution de la mission VAE :	- Identifie les zones présentant des similitudes d'ouvrage, les unités de diagnostic, et les points de contrôle, de mesure et de prélèvement - Vérifie et notifie les emplacements, la nature et l'accessibilité aux installations et équipements en place - S'assure de la bonne application du cadre et de la méthodologie réglementaire, des conditions de mise en sécurité des personnes et des biens - Identifie et évalue les risques, et propose le cas échéant les mesures conservatoires à y apposer - Identifie les éléments nécessitant le recours au drone (cartographie du site pour affiner les modalités d'intervention, documentation de l'état du bâtiment avec des prises de vues aériennes...) - Formalise ses observations selon un compte-rendu structuré qui présente une synthèse des risques identifiés et des adaptations nécessaires, une proposition de solutions méthodologiques et d'optimisation de l'intervention, une cartographie complète du bâtiment via un logiciel de modélisation, l'inclusion d'un reportage photographique ou vidéo pour justifier les préconisations - Répertorie les équipements de mesure et d'analyse adaptés à la bonne réalisation de la mission - Recense le matériel de prélèvement (pompes, gants, seringues, boîtes hermétiques) - Sélectionne les équipements de prévention des risques adaptés (combinaison, masque, gants, harnais..., matériel de sécurisation du site (barrières, balisage...) - Contrôle les dates de calibration et de certification des instruments de mesure - Valide le bon état des matériels, équipements, outils et EPI - Renseigne l'étalonnage préconisé des appareils
--	---	---	---

protègent les engagements réciproques des parties et anticipent les éventuels litiges ou contextes de recouvrement - Édition de l'ordre de mission actualisé si nécessaire		- Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Organise les interventions nécessitant l'usage d'un drone : vérification de la batterie et des capteurs, paramétrage du drone selon les conditions du site, le cas échéant autorisation de vol
Activité 4 : (C11, C12, C13, C14, C15, C16, C17) Réaliser les diagnostics techniques, réglementaires et énergétiques d'un bien immobilier, en s'appuyant sur des inspections minutieuses, des relevés précis, des analyses conformes aux méthodologies légales, et en produisant des rapports réglementaires détaillés, accompagnés de recommandations adaptées, pour constituer le Dossier de Diagnostic Technique (DDT) et informer les parties prenantes des risques, des obligations et des axes d'amélioration. <u>Situations de travail :</u> - Mesures de surface (Loi Carrez et Loi Boutin) • Inspection du bien pour déterminer les zones concernées par les mesures	C11 : Effectuer les mesures de surface requises par les lois Carrez et Boutin, visant la vente de lots en copropriété, ou d'une fraction de lot, et produire le certificat de mesurage correspondant permettant la constitution du DDT, notamment en calculant les surfaces privative et habitables exactes des biens et reportant les éléments observés et mesurés, conformément au cadre légal et réglementaire, afin de fournir une information claire, précise et fiable sur la superficie, ainsi que sur l'espace réellement utilisable, permettant d'évaluer la valeur du bien et éviter les litiges.	Voie formative : Format de l'évaluation 1 : Mise en situation professionnelle reconstituée - Productions écrites et techniques Sur la base des documents fournis, le candidat établit les mesures de surfaces et les rapports de diagnostics amiante, plomb, termites, électricité, gaz et de performance énergétique correspondants. Il démontre notamment sa capacité à utiliser les logiciels appropriés, appliquer une méthodologie rigoureuse, et produire des rapports conformes, en justifiant des choix opérés et proposant des préconisations adaptées aux éléments identifiés.	- Identifie précisément les éléments du dossier nécessaires à la réalisation des mesures de surfaces visant la loi Carrez et le loi Boutin, tout en les différenciant nettement (plans, acte de vente, règlement de copropriété, historique des travaux...) - Décrit en complétude le matériel nécessaire et son usage en situation conformément aux dispositions réglementaires applicables - Définit et identifie clairement la « surface privative » concernée par la mesure, et mentionne les éléments d'exclusion de la surface Carrez identifiées - Définit et identifie clairement la « surface habitable » concernée par la mesure, et mentionne les éléments d'exclusion de la surface Boutin - Décrit avec précision la méthodologie de mesure pour chacun des calculs (Carrez/Boutin) - Détaille les résultats des mesures à partir du dossier remis et les exclusions prises en compte (Carrez/Boutin) - Décrit le matériel nécessaire au diagnostic et l'objet de chacun - Calcule à partir des éléments fournis la surface privative totale en conformité avec la définition légale et réglementaire de la loi Carrez - Applique la définition réglementaire de la surface habitable pour exclure les espaces non pris en compte

• Prise des dimensions précises à l'aide d'outils de mesure adaptés (laser, mètre ruban, etc.) • Calcul des surfaces privatives et habitables en respectant les méthodologies légales • Rédaction des certificats de mesurage réglementaires		Format de l'évaluation 2 : Mise en situation professionnelle simulée – Épreuve pratique en interaction avec le jury	- Vérifie la cohérence des résultats obtenus par rapport à l'analyse globale des documents, identifie les éventuelles différences, et le cas échéant les justifie - Établit le certificat de mesurage conformément aux attendus - Documente les mesures de manière claire et ordonnée - Détaille la méthodologie utilisée, les surfaces relevées, et les éventuelles exclusions ou spécificités rencontrées (Carrez)
- Diagnostic plomb (CREP) • Identification des Unités de Diagnostic et des zones prioritaires • Inspection des revêtements intérieurs et extérieurs, en identifiant les zones présentant un risque potentiel • Utilisation d'un appareil à fluorescence X, calibré et vérifié, pour mesurer la concentration en plomb • Renseignement des données relevées sur une cartographie préenregistrée du bâtiment • Signalement des anomalies et transmission des informations pertinentes à l'agence régionale de santé (le cas échéant) • Production du rapport CREP réglementaire, avec préconisations associées	C12 : Identifier la présence de plomb dans les revêtements intérieurs et extérieurs, mesurer sa concentration et produire un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) permettant la constitution du DDT, conformément aux dispositions légales et réglementaires correspondantes, en tenant compte des éventuels travaux de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements, afin d'informer les parties-prenantes sur la présence de revêtements contenant du plomb, leur concentration, les situations de risque de saturnisme infantile et/ou de dégradation du bâti susceptibles de porter gravement atteinte à la santé ou la sécurité des occupants, et signaler le cas échéant auprès de l'agence régionale de santé les situations de risque de saturnisme infantile et/ou de dégradation du bâti susceptibles de porter gravement atteinte à la santé ou la sécurité des occupants.	Dans un environnement technique simulé ou un bien à usage d'habitation dédié à l'épreuve, sur la base d'un scénario détaillant les diagnostics à effectuer, le candidat réalise l'ensemble des actions et interventions requises, en respectant les dispositions réglementaires en vigueur et en veillant à assurer la sécurité des personnes et des biens. VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Énonce le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation - Précise les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique - Explicite la méthodologie réglementaire applicable et les différentes étapes de réalisation - Décrit précisément les modes opératoires et les équipements à mobiliser, en adéquation avec le cadre réglementaire et tenant de la sécurité des personnes et des biens - Maîtrise les principes et modalités pratiques de réalisation de l'analyse des peintures par appareil portable à fluorescence X - Maîtrise l'utilisation en situation des matériels, équipements et outils, ainsi que les procédures réglementaires et d'usage, nécessaires à la bonne réalisation d'un diagnostic plomb conformément aux dispositions réglementaires applicables, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens - Corrèle les principes de sécurité liés à l'utilisation de ces appareils conformément aux dispositions réglementaires applicables et tenant compte de la sécurité des personnes et des biens - Établit un rapport conforme au modèle réglementaire

- Diagnostic amiante • Identification des Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrages • Inspection visuelle de l'ensemble des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante • Réalisation de prélèvements sécurisés, en utilisant des équipements conformes (EPI) et des outils adaptés • Transmission des échantillons à un laboratoire accrédité pour analyse • Évaluation de l'état de conservation et des risques de dégradation liés à l'environnement • Rédaction d'un rapport réglementaire pour constituer les DTA et DA-PP, avec recommandations sur l'élimination et le traitement des déchets amiantés - Diagnostic termites • Repérage visuel minutieux de l'ensemble des éléments et ouvrages constituant le bâtiment, des zones propices au passage et/ou au développement d'insectes xylophages, parasites et	C13 : Localiser et évaluer l'état de conservation et le risque de dégradation lié à leur environnement des matériaux et produits des listes A, B et C du code de la santé publique contenant de l'amiante conformément à la méthodologie réglementaire, et produire le rapport réglementaire attendant, afin d'informer les parties-prenantes sur la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, émettre les préconisations correspondantes visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, déterminer la quantité d'amiante présente, les endroits à désamianter et évaluer les quantités		- Détaille les éléments contrôlés et les anomalies constatées, ses conclusions et ses recommandations - Présente des croquis précis de ses observations - Renseigne les unités de diagnostic, les revêtements, les matériaux et la localisation des mesures - Caractérise l'état du bâti et de conservation des revêtements selon les critères de dégradation réglementaires - Notifie la concentration en plomb des revêtements, y compris les revêtements extérieurs - Précise le risque lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb encore non accessible - Identifie les situations de risque immédiat, notamment de saturnisme infantile lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb, supposés pouvoir générer spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant - Annexe la notice d'information sur les dangers du plomb pour la santé au rapport - Précise les principes et modalités pratiques de mise en œuvre des repérages énoncées eu égard les normes et les méthodes réglementaires visés du code de la santé publique - Explicite la méthodologie réglementaire applicable et les différentes étapes de réalisation - Décrit précisément les techniques et modes opératoires relatifs aux interventions sur matériaux et produits contenant de l'amiante - Précise les principes de sécurité liés à l'utilisation des appareils et aux prélèvements - Renseigne les zones de similitudes d'ouvrages et le nombre de sondages
--	--	--	---



champignons lignivores, telles que les structures en bois, les murs, ou les zones humides • Réalisation de sondages pour détecter d'éventuelles infestations invisibles à l'œil nu en utilisant les matériels et les équipements adaptés • Cartographie des zones impactées, incluant la localisation des termites, parasites, ou champignons lignivores • Rédaction du rapport réglementaire d'état parasitaire, incluant les recommandations et les obligations légales de signalement en mairie - État de l'installation intérieure de gaz • Contrôle des éléments de l'installation, incluant tuyauteries fixes, raccordements et alimentation en gaz des appareils et des installations, ventilation des locaux et combustion, etc. • Réalisation d'essais et de mesures visant à évaluer la conformité et détecter les anomalies • Identification et signalement des anomalies, non-conformités, des risques encourus, et des éventuelles mesures conservatoires	prévisibles de déchets amiantés, notamment avant travaux, apporter des conseils sur les modalités d'élimination de ces déchets, permettre la constitution des Dossiers Technique Amiante (DTA) et Amiante Partie Privative (DA-PP), et signaler le cas échéant aux autorités compétentes les risques identifiés susceptibles de porter gravement atteinte à la santé ou la sécurité des occupants.		- Décrit la procédure de prélèvement et de constitution de l'échantillon destiné à être analysé par un laboratoire accrédité par le COFRAC - Réalise à minima un prélèvement et un échantillonnage conformément aux dispositions réglementaires applicables (sécurité, technique, quantité, conditionnement, traçabilité, maîtrise du risque de contamination) - Maîtrise les protocoles d'intervention lors du repérage et la mise en œuvre des mesures de prévention collective et individuelle - Décrit l'ensemble du matériel nécessaire (masque FFP3, combinaison jetable de niveau 5 minimum, gants à usage unique, matériel de prélèvement de type marteau, burin, cutter, etc., sachets hermétiques, fixateur, lingettes, étiquettes amiantes pour prévenir de la présence de ce matériau, lampe torche et miroir pour le contrôle après travaux, etc.) - Maîtrise l'utilisation en situation des matériels, équipements et outils, ainsi que les procédures réglementaires et d'usage, nécessaires à la bonne réalisation d'un prélèvement conformément aux dispositions réglementaires applicables, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens - Établit le rapport selon le modèle réglementaire de manière détaillée - Présente des croquis ou des plans complets et précis avec indication du type de vue (plan, élévation), des zones présentant des similitudes d'ouvrage et les localisations, des éléments constatés (légende) - Exploite les informations concernant les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante issues notamment du dossier technique amiante ou du dossier amiante-parties privatives et, le cas échéant, résultant d'un précédent repérage de l'amiante portant en tout ou partie sur le périmètre de la mission de repérage commandée, ou
--	---	--	---

• Rédaction du rapport réglementaire, incluant des recommandations pour lever les anomalies identifiées - État de l'installation intérieure d'électricité • Inspection des installations électriques • Réalisation de contrôles, d'essais, et de mesures pour évaluer les performances et la sécurité des équipements • Identification et signalement des anomalies, non-conformités, des risques encourus, et des éventuelles mesures conservatoires • Rédaction du rapport réglementaire, incluant des recommandations pour lever les anomalies identifiées			d'un marquage sur un matériaux ou un produit ou de documents techniques - Détaille les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante - Enregistre les matériaux et les produits relevant du programme de repérage identifiés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.) - Préconise l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante, et le cas échéant des actions correctives et/ou des mesures conservatoires par niveau selon s'ils sont sur la liste A ou la liste B - Évalue la quantité de matériaux et produits contenant de l'amiante relatif au diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de travaux ou de la démolition - Rédige ses conclusions et ses recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A, B et C de l'annexe 13-9 du CSP
- Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) • Relevé des informations relatives aux installations individuelles et collectives • Vérification de l'exactitude des informations données • Identification et analyse des caractéristiques thermiques du bâtiment, incluant les	C14 : Réaliser un « état relatif à la présence de termites » et produire le rapport attendant permettant la constitution du DDT, conformément aux dispositions légales et réglementaires correspondantes, afin d'informer les parties-prenantes de la présence ou non d'insectes xylophages, parasites et champignons lignivores, prendre le cas échéant les mesures nécessaires, et réaliser la déclaration auprès de la mairie concernée conformément aux dispositions légales.		- Décrit chronologiquement la méthodologie de contrôle d'absence ou de présence de termites - Respecte la norme en vigueur (NF P03-201), fixant les modalités générales d'intervention des diagnostiqueurs pour établir un état du bâtiment relatif à la présence de termites : observation visuelle de l'extérieur du bâtiment ou de la maison et de l'environnement du bien, dans un périmètre de dix mètres autour de la construction, et dans la limite de propriété et de l'accessibilité technique ; examination attentive des matériaux de la construction, et plus particulièrement le bois, ainsi que les arbres, végétaux, piquets de clôtures, poteaux, planches, débris au sol, stockage de bois, et tout type de matériaux à base de

équipements énergétiques, les installations thermiques et autres équipements consommateurs d'énergie, produisant des énergies renouvelables ou raccordant le bâtiment à un réseau urbain • Évaluation de la performance énergétique, avec classement sur l'échelle de référence • Prise en compte des caractéristiques pertinentes des dispositifs ayant des incidences sur les consommations énergétiques, ainsi que des relevés de consommation pour le DPE tertiaire • Rédaction d'un rapport détaillé, incluant des recommandations pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations		cellulose... ; examen plus approfondi sur l'ensemble des niveaux, la totalité des pièces et volumes, en utilisant des appareils de détection non destructifs (appareils acoustiques par exemple) ; puis, si nécessaire, sondages destructifs afin de vérifier la présence de termites déjà installées - Décrit le matériel nécessaire dans sa complétude (poinçon, sonomètre, humidimètre, endoscope, lampe torche frontale, loupe, et un sachet de prélèvement), et leur usage en situation est conforme aux dispositions réglementaires applicables - Établit le rapport selon le modèle réglementaire - Renseigne le bien concerné, les matériaux constitutifs, les pièces et parties de bâtiment diagnostiquées et celles éventuellement non-diagnostiquées - Localise précisément les agents biologiques de dégradation du bois (termites, parasites, champignon, insectes xylophages autres que termites, etc.) - Notifie les points de prélèvement, les éléments infestés (ou l'ayant été) par la présence de termites, et les niveaux de contamination - Détaille les éléments contrôlés et les anomalies constatées, ses conclusions et ses recommandations - Présente des croquis précis de ses observations
- Documentation visuelle via photographies ou vidéos pour conserver une trace des observations - Élaboration d'une maquette numérique - Centralisation des éléments visant la constitution du DDT	C15 : Réaliser un « état de l'installation intérieure de gaz » et produire le rapport réglementaire attendant permettant la constitution du DDT, conformément à la méthodologie décrite dans l'Arrêté correspondant, et en renseignant les irrégularités sur la cartographie préenregistrée du bâtiment, afin d'informer les parties prenantes des anomalies et non-conformités	- Décrit la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure de gaz, les modalités d'utilisation du matériel et des équipements dédiés à l'activité, dans le respect de la norme en vigueur (NF P 45-500) - Précise la nécessité de s'assurer de l'accessibilité des installations et équipements auprès du client et de recueillir son autorisation à prendre toutes dispositions pour garantir la sécurité des personnes durant la réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

observées, des risques associés, émettre des préconisations et des éventuelles mesures conservatoires, et notifier le cas échéant au fournisseur de gaz les risques identifiés pouvant mettre en danger la sécurité des personnes et leurs biens.
C16 : Réaliser un « état de l'installation intérieure d'électricité » dans les parties privatives des locaux à usage d'habitation ainsi

- Décrit de manière exhaustive les éléments à contrôler (contrôle du fonctionnement des appareils à gaz, caractéristiques des gaz, spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié, chauffe-eau non raccordés, conduits de raccordement, évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés, débouché des appareils à circuit étanche, ventilation des locaux, ventilation mécanique contrôlée gaz, organes de coupure de l'alimentation en gaz, organes de coupure des appareils à gaz, organes de coupure supplémentaire, tuyauteries fixes d'alimentation en gaz, etc.) - Explicite les types d'anomalies pouvant être relevées sur une installation intérieure de gaz et les suites données à la découverte d'une de ces anomalies - Décrit avec complétude le matériel nécessaire (appareil de mesure du CO, appareil de mesure du tirage, bombe moussante en aérosol, étiquettes de signalisation pour condamner l'installation en cas de Danger Grave Immédiat) - Maîtrise l'utilisation en situation des matériels, équipements et outils, ainsi que les procédures réglementaires et d'usage, nécessaires à la bonne réalisation d'un diagnostic gaz conformément aux dispositions réglementaires applicables, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens - Établit le rapport selon le modèle réglementaire - Détaille les éléments contrôlés et les anomalies constatées, ses conclusions et ses recommandations - Présente des croquis précis de ses observations - Les éléments observés et les mesures relevées sont comparés avec les normes référencées - Les mesures d'écart et les risques encourus sont consignés
- Décrit les méthodes d'essai permettant de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre des règles fondamentales de sécurité propre du diagnostiqueur et des personnes tierces

que leurs dépendances et produire le rapport réglementaire attendant permettant la constitution du DDT, conformément à la liste et à la méthodologie décrite dans l'Arrêté correspondant, et en renseignant les irrégularités sur la cartographie préenregistrée du bâtiment, afin de signaler les anomalies relevées, apporter des explications sur leur nature, alerter sur les risques encourus en cas d'utilisation de l'installation, et émettre des préconisations visant à faire réaliser les travaux nécessaires par un professionnel qualifié.	lors du diagnostic, la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure d'électricité, et les modalités d'utilisation du matériel et des équipements dédiés à l'activité, dans le respect de la norme en vigueur (NF EN 61557) - Précise la nécessité de s'assurer de l'accessibilité des installations et équipements auprès du client et de recueillir son autorisation à prendre toutes dispositions pour garantir la sécurité des personnes durant la réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité - Décrit avec complétude les équipements de protection individuelle ainsi que les appareils de mesure électriques (NF EN 61557) (écran facial , tournevis isolés , VAT, gants, mètre-ruban d'au moins 3 m portant le marquage CE, appareil de mesure de la continuité des conducteurs de protection, appareil de mesure d'isolement, appareil de mesure de résistance de prise de terre, appareil de mesure d'impédance de boucle de défaut, appareil de contrôle de dispositif à courant différentiel résiduel, appareil de présence et de niveau de tension) - Maîtrise l'utilisation en situation des matériels, équipements et outils, ainsi que les procédures réglementaires et d'usage, nécessaires à la bonne réalisation d'un prélèvement conformément aux dispositions réglementaires applicables, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens - Établit le rapport selon le modèle règlementaire - Détaille les éléments contrôlés et les anomalies constatées, ses conclusions et ses recommandations - Présente des croquis précis de ses observations - Les éléments observés et les mesures relevées sont comparés avec les normes référencées - Les mesures d'écart et les risques encourus sont consignés - Les mesures compensatoires mises en place pour limiter un risque de choc électrique lorsque les règles de sécurité ne
--	--

		peuvent pas s'appliquer pleinement pour des raisons, économiques, techniques ou administratives sont identifiées
	C17 : Réaliser le « Diagnostic de Performance Énergétique » d'un bâtiment et produire le rapport attenant permettant la constitution du DDT, conformément aux dispositions légales et réglementaires correspondantes, et en tenant compte de la typologie et de la qualité d'usage du bien, afin d'établir un classement en application de l'échelle de référence, estimer sa consommation d'énergie, identifier les principales sources de déperditions, et préconiser des recommandations d'amélioration de performance énergétique et de gestion et d'entretien des équipements.	Voie formative : Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite et technique Sur la base des documents fournis, le candidat réalise le diagnostic de performance énergétique correspondant et rédige le rapport attenant. Il démontre notamment sa capacité à utiliser un logiciel agréé, à appliquer une méthodologie rigoureuse, produire un document complet et conforme, justifier des choix opérés et proposer des préconisations adaptées aux éléments identifiées. VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire
		- Décrit la nature, le format (individuel, collectif, tertiaire), la méthodologie de réalisation du DPE, et l'utilisation du matériel et des équipements dédiés à l'activité - Identifie la typologie et les caractéristiques des constructions (enveloppe, systèmes et principes constructifs, travaux, caractéristiques patrimoniales, thermiques et géométriques, équipements énergétiques, installations collectives, équipements collectifs, défauts d'étanchéité à l'air et de mise en œuvre des isolants, etc.) - Identifie la thermique des bâtiments, notamment les notions de confort d'hiver et d'été, de prévention et de traitement des désordres thermiques - Évalue la performance de l'isolation du bâtiment, des murs, du plancher bas, du plancher haut et des menuiseries, ainsi que le confort thermique passif - Évalue les quantités annuelles d'énergie primaire par type d'usage et type d'énergie ainsi que la quantité d'émissions de gaz à effet de serre selon l'échelle de référence réglementaire - Compare et analyse les coûts et les montants annuels des frais de consommation inhérents aux quantités d'énergies finales (consommations estimées et réelles, sources de différences entre les consommations conventionnelles et mesurées) - Notifie les technologies innovantes, les équipements utilisant ou produisant des énergies renouvelables ainsi que le taux d'énergie renouvelable et de récupération pour les bâtiments ou parties de bâtiments autres que d'habitation

			- Vérifie les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique - Établit le rapport selon le modèle réglementaire, sur un logiciel homologué et validé par l'Ademe, utilisant le moteur de calcul en vigueur - Détaille et présente les éléments contrôlés ainsi que les recommandations associées eu égard le contexte technique, juridique, économique et environnemental - Établit une liste des caractéristiques pertinentes des dispositifs ayant une incidence sur les consommations énergétiques, ainsi que celles favorisant le confort d'été passif - Préconise des actions visant l'amélioration énergétique (isolation, changement de système de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation, d'isolation, etc.) ainsi qu'une évaluation de leur coût et de leur efficacité
Activité 5 : (C18) Présenter et expliquer les résultats des diagnostics immobiliers réalisés, en s'appuyant sur des supports visuels et interactifs, pour informer les parties prenantes des risques identifiés, des obligations réglementaires, des mesures conservatoires et/ou correctives à mettre en œuvre, tout en répondant aux questions et en proposant des solutions adaptées. <u>Situations de travail :</u>	C18 : Présenter au client l'ensemble des rapports techniques et leurs conclusions notamment en s'appuyant sur un support permettant de visualiser les anomalies relevées pour chaque diagnostic ainsi que les éventuelles non-conformités identifiées, afin d'informer sur l'état du bâtiment, émettre des recommandations et/ou d'axes d'amélioration, et garantir la sécurité des personnes et des biens.	Voie formative : <u>Format d'évaluation</u> : Mise en situation professionnelle simulée - Pratique orale de type « jeu de rôle » En s'appuyant sur les documents et rapports de diagnostics fournis, le candidat présente les différents rapports de diagnostics. Pour chacun, il rappelle le contexte et l'objet de la mission, les obligations réglementaires, expose ses	- Rappelle le contexte, le déroulé de la réalisation des diagnostics, les modes opératoires appliqués - Adopte une posture professionnelle et rassurante - Présente son rôle et l'objectif de l'entretien - Vérifie la disponibilité et la compréhension du client avant de commencer - Explique la structure de l'échange (présentation des diagnostics, explication des conclusions, recommandations) - Indique les supports qui seront utilisés pour faciliter la compréhension - Distingue les diagnostics obligatoires des diagnostics complémentaires - Explique chaque rapport de manière méthodique et progressive

- Vérification de la complétude et de la conformité des rapports - Sélection et mise en forme des supports visuels (cartographies, photos, graphiques) - Planification d'une rencontre physique ou en visioconférence - Préparation d'un espace ou d'un outil permettant une présentation claire et interactive - Présentation structurée des diagnostics réalisés, des risques identifiés et des éventuelles mesures conservatoires - Explication des observations et conclusions pour chaque diagnostic, en insistant sur les anomalies détectées et leur impact potentiel - Mise en avant des aspects réglementaires liés aux non-conformités identifiées et des sanctions encourues - Émission de recommandations et proposition de solutions adaptées pour lever les anomalies ou améliorer la sécurité et les performances du bâtiment - Présentation des options disponibles pour la mise en conformité, avec des conseils clairs et pratiques - Réponses aux questions - Transmission des rapports et supports accompagnés le cas échéant proposition d'accompagnement ou de		observations et constats, et émet les recommandations associées. À cette occasion, le jury interroge le candidat sur la pertinence des zones de vérification et des éléments relevés. Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Capacité à structurer et présenter un discours fluide et logique - Clarté et pédagogie dans l'explication des diagnostics et conclusions - Utilisation efficace d'un support visuel adapté pour illustrer les anomalies - Adaptation de la communication au profil et aux besoins du client - Pertinence et précision des recommandations formulées - Capacité à synthétiser et à assurer la bonne compréhension du client - Respect du cadre réglementaire et mise en	- Renseigne les mesures et les différents prélèvements effectués, et les corrèle au cadre réglementaire applicable en tenant compte de son évolution - Précise les points de vigilance, les situations potentiellement dangereuses, le cas échéant le niveau d'urgence des travaux à engager ainsi que les sanctions encourues - Présente les anomalies et non-conformités sur un support clair (tableau récapitulatif, schéma du bâtiment, photos, vidéos, modélisation 3D...) - Replace chaque recommandation dans son cadre réglementaire (délais de mise en conformité, obligations du propriétaire) - Présente les performances énergétiques de l'immeuble, les sources de gaspillage et de déperdition énergétique/thermique par zone, les équipements et les installations énergivores et les désordres potentiellement observés (insalubrité, péril, etc.) - Utilise un langage simple, clair et précis, qui tient compte des éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante - Adapte son discours en fonction du niveau de connaissance technique du client - Reformule les points complexes pour assurer une compréhension accessible au client - Utilise des exemples concrets pour illustrer les conséquences des non-conformités - S'assure avec pédagogie de la bonne compréhension des enjeux attendants (sécuritaires, réglementaires, économiques, environnementaux), de leurs conséquences et des éventuelles sanctions encourues - Répond avec précision et pédagogie aux interrogations - Précise les signalements et les démarches déclaratives à réaliser conformément au cadre légal et réglementaire
--	--	---	--

services complémentaires en lien avec les préconisations formulée		évidence des obligations légales VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Explique les alternatives possibles (travaux correctifs immédiats, actions préventives, solutions réglementaires) - Récapitule les points principaux du diagnostic et les priorités d'intervention - Remet les rapports techniques et explique leur contenu administratif - Indique les prochaines étapes et les éventuels suivis à prévoir - Oriente le client vers les professionnels ou organismes compétents si nécessaire - Conserve une posture professionnelle d'objectivité et d'impartialité tout au long de l'entretien - Termine l'entretien en laissant une ouverture pour d'éventuelles questions ultérieures
Activité 6 : (C19, C20, C21) Analyser le marché et structurer un projet entrepreneurial dans le secteur des diagnostics immobiliers, en étudiant les besoins locaux, les tendances et la concurrence, en définissant une stratégie financière, organisationnelle et marketing, et en développant des actions de communication et de prospection adaptées pour assurer la viabilité et le développement de l'activité. <u>Situations de travail :</u> - Analyse des besoins locaux en diagnostics immobiliers.	C19 : Évaluer l'opportunité d'une création ou d'une reprise d'entreprise de diagnostic, notamment en réalisant une étude complète du contexte et de l'environnement, afin de déterminer ses secteurs d'activité prioritaires, d'identifier la stratégie la plus opportune d'exercice de son activité professionnelle à court, moyen, et long terme, et éditer un business plan. C20 : Établir et structurer son offre commerciale, notamment en s'appuyant sur le business plan et en assurant une veille permettant d'anticiper les adaptations, afin de déterminer le périmètre de l'activité et ses modalités de mise en œuvre.	Voie formative : <u>Format de l'évaluation 1 :</u> Mise en situation professionnelle - Production écrite d'un projet professionnel L'évaluation porte sur la rédaction d'un projet professionnel concret à partir de la situation personnelle du candidat. Le rapport remis par le candidat décline pour chaque élément les étapes, la progression, la méthodologie	Méthodologie - Identifie et analyse les évolutions réglementaires impactant l'activité (lois, normes, certifications obligatoires) - Identifie les besoins croissants en diagnostics immobiliers rapportés au territoire (transition énergétique, rénovation, ventes et locations) - Évalue les opportunités liées aux nouvelles technologies (drones, modélisation 3D, solutions numériques) - Identifie, examine et référence selon des indicateurs pertinents les entreprises déjà établies et leur positionnement - Identifie des axes de différenciation - Identifie, examine et référence les partenariats possibles selon des indicateurs pertinents (agences immobilières, bailleurs sociaux, collectivités)

- Étude de la concurrence et des tendances du secteur - Analyse des besoins locaux en fonction de l'urbanisation, des typologies de biens, et des réglementations spécifiques Identification des segments de clientèle prioritaires - Évaluation des coûts d'installation ou de reprise - Projection des flux financiers prévisionnels et du seuil de rentabilité - Identification des aides publiques, subventions ou dispositifs d'accompagnement mobilisables - Identification des objectifs stratégiques à court, moyen, et long terme - Analyse financière, organisationnelle, et marketing permettant de présenter un projet cohérent et réaliste - Conception et segmentation des prestations - Détermination des prix et des conditions générales - Création d'une identité visuelle et d'une stratégie de communication - Identification et développement d'un réseau professionnel local - Élaboration d'actions de prospection ciblées, d'offres promotionnelles, et d'actions de communication adaptées aux attentes des populations cibles	C21 : Définir une stratégie de positionnement et d'ancrage de son entreprise sur le territoire, notamment en s'appuyant sur une communication média et hors média attractive et diversifiée, en marketing direct et indirecte, afin de tisser un réseau professionnel visant à assurer son développement et garantir sa pérennité.	et le processus utilisé. Il intègre une démarche RSE et prend en compte les éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante. Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Analyse approfondie et argumentée du marché et de l'environnement concurrentiel - Définition d'une stratégie claire et différenciante, en lien avec les tendances et réglementations du secteur - Projection réaliste à court, moyen et long terme avec des objectifs mesurables - Construction d'un business plan détaillé et argumenté, incluant modèle économique, financement et rentabilité - Structuration et organisation opérationnelle en phase avec les objectifs stratégiques - Cohérence entre l'offre	- Identifie et évalue les opportunités territoriales et les zones géographiques à fort potentiel (croissance démographique, marchés en développement) - Précise et argumente le maillage territorial choisi (implantation physique, partenariats, zones d'intervention) - Identifie et évalue les contraintes pouvant influencer l'activité - Analyse l'opportunité d'une approche généraliste ou spécialisée (DPE, amiante, plomb, avant-travaux, efficacité énergétique...) - Compare les avantages et les inconvénients des différents statuts et formes juridiques - Identifie le modèle économique le plus pertinent et argumente son choix selon un processus cohérent - Évalue les services annexes pouvant être intégrer et les besoins en compétences correspondants (accompagnement à la rénovation énergétique, audit global de bâtiments, assistance à maîtrise d'ouvrage) - Détermine un chiffre d'affaires prévisionnel en fonction des tarifs pratiqués et du volume de prestations estimé - Établit un comparatif des conditions tarifaires et de services (fournisseurs, banques, compagnies d'assurance, concessionnaire, franchises, etc.) - Identification et prise en compte des coûts d'acquisition du matériel et des outils nécessaires à l'activité (logiciels de diagnostic, drones, appareils de mesure) - Détermine son seuil de rentabilité et les marges attendues - Évalue ses besoins en termes de trésorerie et de fonds de roulement - Définit des objectifs de développement à 1 an, 3 ans et 5 ans en anticipant les évolutions du marché et les opportunités de diversification, et en planifiant les investissements nécessaires, le charges fixes et variables (prêt bancaire, matériel, locaux, certifications, assurances, marketing)
--	--	---	--

		commerciale et le business plan - Clarté, précision et structuration de l'offre - Capacité à intégrer une veille et à anticiper les évolutions du marché - Identification d'un positionnement différenciant et viable sur le marché - Stratégie d'ancrage territorial alignée avec les opportunités locales - Plan de communication structuré et diversifié (média et hors média) - Création et animation d'un réseau professionnel pertinent pour assurer la croissance Format de l'évaluation 2 : Soutenance orale et entretien avec le jury VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Identifie les dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'installation mobilisables (ACCRE, BGE, etc.) - Identifie et répertorie les sources de financement mobilisables (fonds propres, prêts bancaires, subventions, investisseurs) - Identifie le périmètre et les limites du projet (capacité financières, investissements à engager, disponibilité, mobilité, amortissements du matériel et des équipements, maintien des compétences, ressources, besoins logistiques, risques financiers et professionnels) - S'assure de son éligibilité en termes d'expérience, d'obligation de tutorat, de conditions d'accès aux différents contrats d'assurance, etc. - Identifie les risques et les solutions pour y faire face (freins à l'entrée, barrières réglementaires, fluctuations du marché), dégage les opportunités et les menaces, les forces et les faiblesses - Élabore un plan marketing et commercial cohérent et pertinent pour capter une clientèle cible (référencement, communication digitale, démarchage auprès de prescripteurs) - Détaille les prestations avec précision (nature des diagnostics, méthodologie, délais, tarifs, obligations contractuelles) - Définit clairement les modalités de mise en œuvre (processus de prise de rendez-vous, réalisation des missions, livrables attendus) - Démonstre l'adaptabilité de l'offre par l'intégration d'options modulables ou de services complémentaires - Prévoit un système de veille concurrentielle, réglementaires et technologiques afin d'ajuster l'offre aux évolutions et garantir la pertinence et la conformité des prestations
--	--	--	---

			- Présente une structuration du fonctionnement interne pertinente (gestion des missions, prise de rendez-vous, relation clients) - Propose des stratégies de fidélisation et de développement du portefeuille client en tenant compte des caractéristiques du territoire (économie locale, réglementations, potentiel de marché) - Identifie des stratégies d'ajustement tarifaire et de différenciation en adéquation avec les tendances du secteur - Présente un plan de communication structuré avec un mix média et hors média équilibré - Définit une stratégie claire visant à intégrer des réseaux professionnels et des groupements d'entreprises Pertinence du fond - L'étude du marché est complète et repose sur des données actualisées et pertinentes - Les évolutions réglementaires et technologiques influençant l'activité sont identifiées et intégrées - L'analyse concurrentielle met en évidence les forces et faiblesses des acteurs existants ainsi que les opportunités de différenciation - Les choix des domaines d'intervention (généraliste ou spécialisé) sont justifiés par des éléments de marché concrets - Le modèle économique retenu (indépendant, franchisé, partenariat) est cohérent avec les objectifs du projet et les contraintes du marché, il est clairement défini et repose sur des hypothèses réalistes et justifiée - La projection stratégique (court, moyen, long terme) est alignée avec les évolutions du secteur et la capacité de croissance de l'entreprise
--	--	--	--

			- Les prévisions financières (chiffre d'affaires, charges, rentabilité) sont argumentées et cohérentes avec l'activité ciblée - La cohérence entre les opportunités identifiées et les prestations proposées est démontrée - Les coûts d'investissement sont précisément identifiés et en adéquation avec les besoins réels de l'entreprise - Les sources de financement potentielles sont identifiées et adaptées à la structure du projet - Le seuil de rentabilité et les marges bénéficiaires sont évalués avec rigueur - L'organisation de l'activité est définie avec précision (gestion des missions, relation clients, fonctionnement interne) - La stratégie commerciale et de communication est détaillée, avec des actions adaptées au marché cible - Les risques identifiés sont pertinents et les stratégies d'atténuation proposées sont cohérentes - Présentation du projet professionnelle et cohérente - Le document est structuré de manière logique, facilitant la compréhension et la lecture - Les analyses sont argumentées et démontrent une capacité de réflexion stratégique et économique - Les données chiffrées sont exploitées de manière pertinente pour appuyer les projections - L'offre commerciale est alignée avec les projections économiques du business plan et contribue à atteindre les objectifs de rentabilité - L'offre est construite de manière logique et lisible, facilitant sa compréhension par les clients - La terminologie utilisée est précise, compréhensible et en phase avec les attentes du marché - L'offre prend en compte les contraintes réglementaires et les évolutions législatives propres au secteur du diagnostic immobilier
--	--	--	--

			- La stratégie de développement est cohérente avec les capacités opérationnelles et financières de l'entreprise - L'offre se distingue de la concurrence par une valeur ajoutée identifiée et identifiable - Elle est conçue de manière évolutive et permet d'accompagner la croissance de l'entreprise - Le positionnement commercial choisi est clairement défini et aligné avec les spécificités du marché local et régional - Il est justifié et cohérent avec la cible de clientèle identifiée - L'adéquation entre l'offre de services et les besoins des clients cibles est argumentée - La stratégie média (publicité en ligne, référencement, presse locale, réseaux sociaux) est en adéquation avec la cible et le budget disponible, et prend en compte les situations de handicap - Les actions hors média (événementiel, partenariats, sponsoring, relations publiques) sont détaillées et cohérentes avec l'ancrage territorial recherché - L'utilisation des outils numériques pour le réseautage (LinkedIn, plateformes sectorielles) est intégrée dans la stratégie de communication et de développement - Les indicateurs de performance et les outils de suivi (KPI, reporting) sont définis pour mesurer l'efficacité des actions mises en place Critères d'évaluation portant sur la pertinence de la forme et la soutenance orale => dans les « procédures de contrôle et modalités d'évaluation »
Activité 7 : (C22, C23, C24, C25) Assurer la gestion administrative, relationnelle, financière, matérielle, et stratégique d'une entreprise de diagnostics immobiliers, en garantissant la	C22 : Assurer la gestion administrative et financière de l'entreprise, notamment à l'aide de tableaux de bord et de logiciels de gestion et de planification, afin de garantir une traçabilité conforme aux obligations réglementaires, anticiper les éventuels risques	Voie formative : <u>Format d'évaluation</u> : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite	- Organise et planifie les différentes tâches à réaliser (collecte des documents, classements, archivage, renouvellement de contrats, gestion des prestataires et des fournisseurs, suivis client, transmission des données comptables, échéance des certifications, tutorat, etc.) selon une méthodologie adaptée, cohérente, et efficace

conformité réglementaire, la compétitivité, et la pérennité des activités grâce à une organisation optimisée et une veille proactive.	financiers, et optimiser les actions visant à stabiliser voire développer l'activité.	Sur la base des éléments et supports qui lui sont fournis, le candidat démontre sa capacité à assurer le suivi de l'environnement professionnel et superviser les tâches relatives à une activité de diagnostics immobiliers, de manière efficace et concrète, dans une démarche RSE. Il prend en compte les éventuelles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante. Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - Capacité à structurer et organiser des actions administratives, financières et logistiques - Mise en œuvre d'une gestion efficace et conforme aux obligations réglementaires - Analyse et exploitation pertinente des données fournies pour anticiper les	- Identifie les obligations légales, comptables et fiscales applicables à l'entreprise en fonction des réglementations en vigueur - Extrait et analyse les indicateurs clés des documents financiers fournis (bilan, compte de résultat, tableau de trésorerie) - Analyse les comptes clients (devis, ordres de mission, factures, délais de paiement, recouvrements), et réalise les actions et mesures correspondantes - Évalue la santé financière de l'entreprise en interprétant les indicateurs de rentabilité, de solvabilité et de trésorerie - Détecte les risques financiers potentiels et proposer des solutions d'ajustement budgétaire ou de financement - Utilise un logiciel de gestion permettant une mise à jour des flux financiers de manière automatisée et fiable ainsi qu'une gestion transparente, traçable et conforme aux obligations réglementaires - Élabore un tableau de bord structuré regroupant les principaux KPI financiers et administratifs - Le tableau de bord visant la gestion des stocks est complet et permet à la fois de s'assurer de la DLUO, et de garantir l'absence de rupture tout en favorisant l'accès au meilleur prix - La lecture des indicateurs financiers permet d'identifier des signaux d'alerte et de proposer des mesures adaptées - Formalise un plan d'action visant à optimiser la gestion financière et anticiper les fluctuations économiques - Justifie les choix budgétaires et financiers en s'appuyant sur des données chiffrées pertinentes - Adapte les stratégies financières en intégrant les principes de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de transition écologique
<u>Situations de travail :</u> - Suivi des flux financiers via des tableaux de bord (facturations, paiements, trésorerie) en support opérationnel du comptable et/ou du chef comptable - Élaboration et mise à jour des budgets prévisionnels et des plans de trésorerie - Gestion des obligations comptables et fiscales en conformité avec la réglementation en vigueur - Analyse des risques financiers et mise en œuvre de plans d'optimisation des coûts - Utilisation de logiciels spécialisés pour la gestion administrative et financière - Rédaction ou validation des documents contractuels, factures, relances, recouvrements... - Planification des interventions et de l'approvisionnement en consommables - Suivi des paiements (entrants et sortants) et contrôle du respect des modalités contractuelles	C23 : Assurer l'interface avec les clients, les partenaires et les fournisseurs, notamment gérant ou supervisant les activités administratives et organisationnelles liées aux missions, paiements, approvisionnements, et relations clients, en garantissant la conformité, les délais, et une communication adaptée, afin de garantir un bon suivi des comptes, optimiser les coûts et les charges de fonctionnement, et maintenir l'équilibre financier de l'entreprise.		



- Supervision de l'enregistrement des documents administratifs et comptables, du classement et de l'archivage - Gestion des réclamations ou plaintes clients, avec des réponses appropriées et documentées - Suivi des échéances pour les rapports de diagnostic et les contrôles réglementaires - Collecte d'informations sur les évolutions technologiques, réglementaires, et concurrentielles - Analyse des impacts des nouvelles réglementations sur l'activité de l'entreprise - Mise en place d'un système de veille automatisée - Communication des résultats de la veille à l'équipe - Adaptation des offres et des procédures - Réalisation d'inventaires réguliers des équipements et outils de mesure - Traçabilité des actions de maintenance et des contrôles de conformité des équipements - Archivage structuré des données relatives aux équipements - Mise en œuvre d'un plan de maintenance préventive		- risques et ajuster la stratégie - Cohérence et justification des stratégies d'optimisation et d'anticipation des risques - Maîtrise des outils de gestion et de planification pour optimiser l'activité - Maîtrise de la conformité réglementaire et des bonnes pratiques professionnelles - Prise en compte des situations de handicap et d'accessibilité dans la gestion, la communication et l'utilisation des outils - Intégration des principes de RSE dans la gestion financière, les relations commerciales et l'optimisation des ressources - Considération des enjeux de transition écologique et numérique dans les choix stratégiques et organisationnels - Prévention des risques professionnels et mise en place d'actions	- Vérifie l'accessibilité des outils numériques pour les collaborateurs en situation de handicap (compatibilité avec les logiciels de lecture, ergonomie...) - Assure la mise en conformité des processus administratifs avec les obligations légales en matière de protection des données et de transparence financière - Prend en compte des critères éthiques et environnementaux dans sa stratégie budgétaire (choix des fournisseurs, gestion responsable des ressources) - La planification financière inclut des actions favorisant la réduction de l'empreinte carbone (numérisation des documents, choix d'énergies renouvelables, etc.) - Intègre au budget prévisionnel les besoins et les potentiels de l'entreprise (recrutement, investissements, renouvellement des certifications, montée en compétences, primes et participations développement de nouveaux marchés, opportunités réglementaires, investissements, prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail, etc.) - Recense les clients, fournisseurs et partenaires en identifiant leurs rôles et leurs attentes respectives - Structure les échanges avec les parties prenantes en s'appuyant sur des supports normalisés (contrats, devis, factures) - Garantit la conformité des documents commerciaux les obligations légales et contractuelles - Supervise les délais de paiement et de livraison en assurant un suivi rigoureux des échéances - Optimise la gestion des approvisionnements pour limiter les coûts et éviter les ruptures d'inventaire - S'assure de la bonne prise en compte des besoins spécifiques des clients en situation de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante
--	--	--	--

- Gestion des achats, renouvellements, et éliminations responsables des matériels obsolètes - Veille à la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens - Vérification de la conformité et du respect du cadre légal et réglementaire		garantissant la santé et la sécurité au travail VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Propose des outils numériques de gestion de la relation client permettant d'optimiser la centralisation des informations et d'améliorer l'efficacité des interactions - Contrôle les écarts entre prévisions et réalisations budgétaires pour optimiser les charges de fonctionnement - Présente une méthodologie efficace de gestion des litiges et des réclamations - Évalue l'impact des choix fournisseurs et partenaires sur la transition écologique et la durabilité des services ou produits proposés - Formalise un document synthétique décrivant les axes d'amélioration et les actions correctives à mettre en place
	C24 : Assurer une veille sectorielle notamment en collectant et analysant les informations relatives à l'environnement économique, technologique, réglementaire et concurrentiel, et anticipant les différentes évolutions et obligations professionnelles, afin de maintenir et renforcer le niveau de compétitivité, d'expertise et de compétences, garantir la qualité, la conformité et la légitimité des missions réalisées.		- Identifie les données pertinentes relatives à l'environnement économique, réglementaire et concurrentiel du secteur - Analyse les tendances du marché et les innovations technologiques impactant l'activité de l'entreprise - Interprète les évolutions législatives et réglementaires et anticipe les changements d'obligations professionnelles - Évalue l'impact des évolutions économiques et sociétales sur la stratégie de l'entreprise - Synthétise les informations recueillies dans un document clair et structuré permettant une prise de décision éclairée - Identifie un format de diffusion des résultats de la veille accessible à tous les collaborateurs, y compris ceux en situation de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante - Propose une adaptation des processus internes en fonction des nouvelles exigences et opportunités identifiées grâce à la veille - Émet des recommandations stratégiques eu égard l'analyse de la veille sur la base d'arguments concrets et factuels

			- Préconise des supports et des procédures de veille complets et en adéquation avec l'entreprise visée (alertes, sites ou chaînes d'information spécialisés, revues de presse, chaînes spécialisées, événements, etc.) - Propose des outils numériques de veille automatisée visant à optimiser la collecte et l'analyse des informations - Vérifie la fiabilité des sources énoncées et utilisées - Propose une méthodologie de veille continue pour assurer une mise à jour régulière des données exploitées
	C25 : Piloter le suivi du matériel et des équipements, notamment en assurant une traçabilité des actions réalisées et un archivage structuré des données attenantes, afin de préserver leur usage, assurer leur longévité, et maintenir leur niveau de qualité et de protection, dans le respect du cadre légal et réglementaire applicable.		- Liste l'ensemble des équipements et matériels mobilisables en précisant pour chacun son objet et ses caractéristiques techniques - Décrit les normes de sécurité et de maintenance pour chaque équipement et matériel mobilisable - Évalue l'état des équipements et proposer un plan de renouvellement ou d'entretien préventif - Contrôle la conformité des outils et instruments de mesure décrits aux réglementations en vigueur - Identifie les équipements et matériels en irrégularité, les besoins en renouvellement de stock et de matériel en fonctions des marchés et des intégrations (recrutement, montée en compétences, sous-traitance, etc.) - Planifie les interventions de maintenance en fonction des cycles d'utilisation et des préconisations des fabricants - Optimise la gestion du matériel en intégrant des solutions de suivi numérique pour automatiser l'archivage des données - Optimise les coûts d'investissement et de renouvellement du matériel et justifie ses choix (contraintes budgétaires et opérationnelles, impact environnemental, orientation vers des solutions éco-responsables et durables...)

			- Adapte les procédures de gestion du matériel aux besoins spécifiques des collaborateurs en situation de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante - Présente une stratégie visant à assurer une documentation claire et à jour quant à l'utilisation et l'entretien des équipements, accessible à tous les utilisateurs - Présente un système de traçabilité garantissant un suivi rigoureux des actions réalisées sur chaque équipement
Activité 8 : (C26, C27) Animer une équipe de diagnostiqueurs et piloter le suivi RH, en organisant les missions, en veillant au développement des compétences et en assurant une gestion administrative conforme aux dispositions légales, afin de garantir une expertise collective, maintenir la cohésion, et soutenir le développement de l'entreprise. <u>Situations de travail :</u> - Organisation et répartition des missions selon les compétences, certifications, et disponibilités des membres de l'équipe - Supervision et contrôle des missions réalisées pour garantir leur qualité et leur conformité réglementaire - Animation de réunions d'équipe pour partager les objectifs, coordonner les missions, et maintenir la cohérence des processus	C26 : Manager une équipe de diagnostiqueurs, notamment en organisant, supervisant et coordonnant les missions, veillant au développement des compétences, à la cohésion de groupe, et à l'adaptation des pratiques managériales aux profils individuels, afin de garantir une expertise collective, l'homogénéité des processus et des procédures en adéquation avec l'identité de l'entreprise, stabiliser les équipes en poste et minimiser le turn-over. C27 : Accompagner le suivi RH en assurant un pilotage administratif des membres de son équipe, notamment en assurant le suivi administratif et organisationnel de l'équipe, veillant à la qualité, à la sécurité, à la prévention des risques, au respect du planning, et en anticipant les besoins en recrutement, formation, et développement, afin d'être en conformité avec la loi, garantir le maintien des compétences, se prémunir des éventuels litiges, et accompagner les salariés dans leur développement au sein de l'entreprise.	Format d'évaluation : Mise en situation professionnelle reconstituée - Production écrite Sur la base d'une étude de cas concret visant une activité de diagnostics immobiliers, à partir d'un dossier complet qui lui est remis comportant l'ensemble des éléments utiles et nécessaires, notamment le nombre de salariés, les qualifications et leur niveau, les certifications datées, les absences éventuelles, les ambitions et les vœux, les contraintes personnelles et professionnelles, les possibles situations de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante, etc., le candidat démontre sa capacité à assurer l'animation,	- Définit une répartition des missions claire et justifiée, prenant en compte les compétences, disponibilités et contraintes des diagnostiqueurs selon un planning structuré et équilibré - Formalise des procédures homogènes pour garantir une expertise collective sous forme de guide opérationnel ou de protocole standardisé - Coordonne les interventions en optimisant les ressources à l'aide d'un tableau de suivi des interventions et d'une stratégie d'optimisation des déplacements et temps de mission - Prend en compte les interventions déjà programmées et des chantiers prévisionnels, le droit du travail, la législation sociale, le profil des collaborateurs et des contrats de travail - Anticipe et gère les imprévus opérationnels (retards, absences, matériel défectueux) en proposant un plan de contingence ou de procédures de réaffectation des missions en cas d'aléa - Identifie des aménagements destinés aux collaborateurs en situation de handicap et/ou de maladie/sensibilité invalidante - Inventorie le portefeuille des certifications mobilisables sur le terrain et leur validité - Anticiper et intègre dans la planification les besoins en renouvellements de certification et les tutorats



- Identification des profils et des besoins individuels pour adapter le style de management et prévenir les conflits - Mise en place d'actions visant à s'assurer de la transmission des informations et de leur bonne compréhension, favoriser la cohésion de groupe, renforcer l'esprit d'équipe, et encourager la diversité dans le recrutement, - Suivi des performances individuelles et collectives pour garantir une expertise homogène au sein de l'équipe - Suivi des heures de travail, des déplacements, et des missions effectuées en conformité avec le planning établi - Mise en œuvre de dispositifs de qualité, de sécurité, et de prévention des risques adaptés aux missions de diagnostics - Anticipation des besoins en recrutement, définition des profils et formats contractuels en fonction des projections d'activité - Évaluation des besoins en formation pour maintenir et développer les compétences de l'équipe - Gestion administrative des dossiers des collaborateurs pour assurer la conformité avec les obligations légales et réglementaires		l'encadrement et le suivi d'un service. Cette méthodologie permet notamment d'évaluer les dispositions suivantes : - L'organisation et la gestion des missions sont formalisées avec des outils concrets et opérationnels - Le suivi des compétences et l'accompagnement des diagnostiqueurs sont structurés et documentés - Le management favorise la cohésion et la fidélisation des équipes avec des actions mesurables - Le respect des obligations RH, administratives et réglementaires est démontré par des documents de suivi clairs - La prévention des risques et la sécurité des collaborateurs sont intégrées dans l'organisation de l'entreprise - La gestion du recrutement et de	- Identifie les besoins en montée en compétences et en spécialisation en lien avec les besoins spécifiques de l'équipe et de l'entreprise - Établit un plan de formation cohérent et individualisé selon un calendrier de formation et de suivi des compétences - Propose un dispositif d'évaluation des performances et d'accompagnement personnalisé sur la base d'indicateurs d'évaluation concrets et factuels, en tenant compte des RPS - Identifie des actions et des dispositifs visant à améliorer les conditions de travail des collaborateurs (QVCT) - Propose et structure plusieurs espace de retour d'expérience visant à favoriser et encourager l'esprit d'équipe, le partage de bonnes pratiques, et l'innovation - Présente à minima 3 dispositifs concrets visant à créer un environnement de travail favorisant la collaboration et la solidarité - Établit un protocole de gestion des tensions et conflits selon une procédure structurée visant à les accompagner de manière efficace et constructive - Identifie des stratégies et des actions concrètes de reconnaissance professionnelle (évolution de carrière, primes, entretiens de valorisation) visant à motiver et fidéliser son équipe - Identifie les causes potentielles de turn-over et préconise des actions préventives : étude des facteurs de départ et plan d'action ciblé (réorganisation, flexibilité, rémunération adaptée) - Anticipe les besoins en recrutement en présentant une projection des effectifs et un plan de recrutement structuré - Propose des parcours d'évolution professionnelle motivants et réalistes en recourant à une cartographie des évolutions possibles dans l'entreprise - Présente une note de sensibilisation aux PSH et aux maladie/sensibilité invalidante pertinente
---	--	--	--

- Gestion des absences, congés, et situations spécifiques (handicap, maladie) en tenant compte des contraintes opérationnelles		l'évolution des collaborateurs est anticipée et planifiée VAE : - Étude du livret 2 - Entretien avec le jury - Mise en situation professionnelle reconstituée si nécessaire	- Propose une action de sensibilisation visant à identifier et prévenir les RPS, ainsi qu'à favoriser la QVCT - Évalue et complète le cas échéant la DUERP - Conçoit un tableau de suivi RH avec statuts des dossiers (contrats, visites médicales, formations obligatoires...) visant à démontrer la conformité administrative des dossiers salariés - Complète de manière exhaustive ce tableau de suivi RH (heures, congés, absences, déplacements, heures supplémentaires, validité et renouvellement des certifications, tutorat, formation continue, développement des compétences, entretiens individuels, évolution professionnelle, congés, arrêts, vœux, etc.) Établit un référentiel des obligations légales et de vérification des mises en conformité visant s'assurer du respect du cadre législatif (droit du travail et de la protection sociale) et réglementaire (spécifique à l'activité) - Établit un protocole de sécurisation permettant de satisfaire aux obligations de protection des données personnelles (RGPD) - Identifie et analyse les risques professionnels liés aux missions de diagnostic et préconise des mesures de prévention (équipements, formations sécurité...) - Mets en place des actions de sensibilisation et de formation en santé et sécurité. → Présence d'un Propose une stratégie de de suivi des incidents et formation visant la sensibilisation à la santé et la sécurité - Rédige une fiche de procédure d'intervention (protocole) permettant le référencement et le suivi des incidents, accident et/ou de problème de sécurité - Optimise l'organisation des plannings pour assurer l'efficacité des missions en cas d'imprévus
--	--	--	---



			- Établit un tableau de suivi des présences et d'un plan de remplacement permettant d'assurer la continuité des missions - Définit un processus de recrutement structuré et conforme aux exigences légales - Propose un programme structuré visant à accompagner l'intégration et le suivi des nouveaux collaborateurs
--	--	--	--